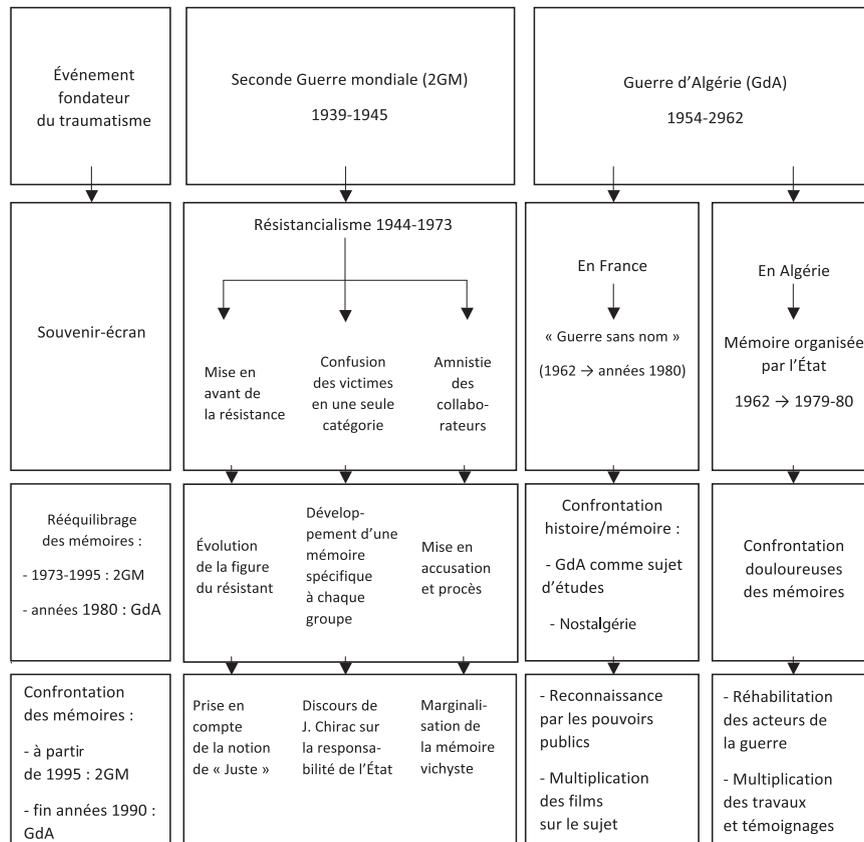


Le schéma



À connaître par cœur

Histoire / mémoire / devoir de mémoire : l'histoire envisage toutes les sources et les confronte, tandis que la mémoire confronte des sentiments à des souvenirs. L'histoire recherche l'objectivité, tandis que la mémoire recherche l'affect. Cependant, l'idée que se souvenir est un devoir s'est progressivement développée dans les années 1990, à titre de leçon pour le futur, tandis qu'il n'existe pas de notion de « devoir d'histoire ».

Pacification / événements / guerre : ces trois termes ont été utilisés pour définir la guerre d'Algérie. La « pacification » est le terme employé par les pouvoirs publics pendant le conflit pour parler des opérations policières et militaires dans ce qui étaient alors trois départements français. Le terme « événements » est un euphémisme pour évoquer les combats et les opérations menées en Algérie. Mais le terme « guerre » est rapidement employé par la population, certains médias et les historiens pour parler du conflit ; il n'a été admis officiellement qu'en 1999.

Le minimum à savoir

Conseils

*Pour le jour de l'examen, vous n'avez à réviser qu'une seule des deux notions : soit les mémoires de la Seconde Guerre mondiale **en France**, soit les mémoires de la Guerre d'Algérie **en France et en Algérie**. Dans tous les cas, le sujet vous demandera de vous baser sur l'exemple étudié en cours ; il ne faut surtout pas traiter les deux exemples. Enfin, revoyez le cas étudié en première pour vous rafraîchir la mémoire sur les événements.*

N'abordez ce cours qu'une fois que vous maîtrisez la chronologie que vous trouverez dans le schéma d'entrée de chapitre. Lisez chaque chapitre puis répondez aux questions du test, en essayant de développer chacune de vos réponses. Recommencez tant que vos réponses ne sont pas automatiques.

Depuis quelques années, la mémoire est devenue un objet d'étude historique. Si, pour comprendre le passé, l'historien a toujours tenu compte des récits et des relations d'événements et d'attitudes, il a maintenant davantage pris en compte les mémoires comme émanations d'un groupe particulier, qui tend à imposer cette comme la seule vision réelle de ce qui est arrivé. Dans le cas de la Seconde Guerre mondiale en France et de la guerre d'Algérie en France comme en Algérie, une mémoire plurielle tend à succéder à une mémoire « officielle » et à se communautariser de plus en plus.

Histoire et mémoire ne se confondent pas

Cette première partie doit vous permettre de donner du sens à votre devoir.

Les notions d'histoire et de mémoire sont souvent confondues. Mais l'histoire veut envisager les événements dans leur ensemble et leur complexité, tandis que la mémoire est fragmentaire et n'est que la représentation de l'événement par un groupe (qui peut s'étendre à la société dans son intégralité). De plus, la mémoire est subjective et dépend du groupe mais aussi du lieu qui la génèrent.

Aujourd'hui se pose la question du « devoir de mémoire », qui vise à empêcher tout oubli en obligeant à la remémoration. Il s'assimile souvent à une forme de repentance face à ce qui est considéré comme une faute ; à ce titre, il suppose de qualifier qui furent les victimes. En cela, la mémoire porte surtout sur les événements tragiques de l'histoire : colonisation, décolonisation (et donc la guerre d'Algérie)... mais surtout la Shoah et la participation de l'État français au processus nazi d'extermination des juifs d'Europe.

Cependant, la mémoire nourrit l'histoire, au même titre que les autres sources historiques mais ne peut prétendre à l'exclusivité de la représentation et de l'explication des événements, aussi dramatiques soient-ils. Les témoignages sont donc examinés avec l'esprit critique de l'histoire et les mémoires sont même devenues objet d'études pour les historiens. Aussi peut-on considérer avec Laurent Wirth qu'il y a plutôt un devoir d'histoire, parfois à l'encontre de la mémoire véhiculée, et un droit à la mémoire.

Test

T
E
S
T

1. **Pourquoi peut-on dire qu'histoire et mémoire ne peuvent se confondre ?**
 - a. Parce que l'histoire est globalisante et la mémoire fragmentaire
 - b. Parce que l'histoire et la mémoire correspondent au même sentiment
 - c. Parce que l'histoire et la mémoire portent sur les mêmes événements
2. **Qu'appelle-t-on le devoir de mémoire ?**
 - a. Le devoir d'oublier les événements dramatiques du passé
 - b. L'obligation de se souvenir et de commémorer les événements dramatiques du passé
 - c. Le fait de sélectionner les événements du passé à commémorer
3. **N'existe-t-il qu'une mémoire d'un événement dramatique du passé ?**
 - a. Il ne peut exister qu'une mémoire d'un événement passé
 - b. Il peut exister plusieurs mémoires d'un même événement, qui concordent toutes
 - c. Il peut exister plusieurs mémoires d'un même événement, qui s'opposent parfois
4. **Pourquoi l'historien n'est-il pas disqualifié pour appréhender les événements dramatiques du passé ?**
 - a. Parce que la mémoire n'est qu'une source historique comme les autres
 - b. Parce que la mémoire l'emporte sur les autres sources historiques
 - c. Parce que seuls ceux qui ont vécu l'événement sont qualifiés pour en parler

Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale est celle de l'Occupation et de Vichy ; or, elle a été occultée par les préoccupations de l'après-guerre et la volonté des pouvoirs publics de réconcilier les Français autour de l'image et de la mémoire de la Résistance. Dans un premier temps, les victimes de l'Allemagne (prisonniers de guerre, déportés résistants et juifs) sont confondues dans une seule catégorie, ce qui gomme leurs spécificités. La Résistance et la Libération deviennent un « souvenir-écran », qui occulte la Collaboration et la participation des Français au processus d'extermination des juifs ; la mémoire est celle des faits de Résistance et se concentre sur le général de Gaulle (« l'homme du 18 juin ») et le Parti communiste (le parti des « 75 000 fusillés »).

Les années 1950 et 1960 sont marquées par le « résistancialisme », qui est à la fois l'exaltation du caractère uni des Français dans la Résistance (inauguration du Mémorial de la France combattante en 1960, transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon en 1964...) et l'occultation de la Collaboration (lois d'amnistie, en particulier celle des participants alsaciens au massacre d'Oradour-sur-Glane...). Le cinéma français exalte lui aussi la Résistance ou au moins la débrouillardise des Français (*La Grande Vadrouille* en 1966)... Pourtant, une réflexion émerge sur le rôle de l'État français dans la collaboration et la déportation (création du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1951, film *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais en 1956 en partie censuré...).

Les années 1970 sont marquées par un rééquilibrage de la mémoire : livre de Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, en 1973, multiplication des films sur l'occupation, mise

en cause et inculpation pour crimes contre l'humanité de Français pour leur rôle dans la collaboration et inculpés pour crimes contre l'humanité (lancement de l'affaire Papon en 1981), procès de Klaus Barbie de 1983 à 1987... Pourtant, les milieux politiques conservent une vision « gaullienne » : Georges Pompidou gracie l'ex-milicien Paul Touvier et François Mitterrand refuse de condamner la France de Vichy parce qu'elle avait rompu avec la tradition républicaine et qu'elle n'incarnait ni la République ni la France.

Il faut attendre les années 1990 pour que la complicité de l'État français dans la mise en œuvre du génocide juif en France soit reconnu par les pouvoirs publics : en 1995 par le président Jacques Chirac puis en 1997 et 2002 par les Premiers ministres Lionel Jospin et Jean-Pierre Raffarin... En 1995, le film *Shoah* de Claude Lanzmann est une étape importante dans un processus d'écoute des témoins qui culmine avec l'inauguration du Mémorial de la Shoah en 2005.

Existe-t-il une mémoire spécifique de la Shoah, distincte de celle de la Seconde Guerre mondiale ? Il faut attendre la fin des années 1950 pour que les témoignages sur le génocide juif commencent à susciter l'intérêt (Primo Levi, *Si c'est un homme*, paru en 1947) De plus, les juifs eux-mêmes expriment d'importantes réticences à n'être présentés que comme des victimes passives et préfèrent mettre l'accent sur des épisodes de résistance comme le soulèvement du ghetto de Varsovie. Le procès Eichmann en 1961 constitue un véritable tournant parce qu'il fait appel à une centaine de témoins, dont la parole suffit à condamner l'ancien dirigeant de la SS. La singularité de la Shoah parmi les autres génocides est aujourd'hui admise et historiquement établie.

Test

T
E
S
T

5. **Le résistancialisme est :**

- a. Le refus de considérer la mémoire de la Résistance comme unique
- b. La confusion de toutes les mémoires au sein de celle de la Résistance
- c. Le fait d'avoir résisté à l'occupant pendant la guerre

6. **Les mémoires qui l'emportent à partir de 1945 sont celles :**

- a. Des gaullistes et des communistes
- b. Des collaborateurs
- c. Des déportés

7. **Le Parti communiste français se présente comme :**

- a. Le Parti des « 15 000 fusillés »
- b. Le Parti des « 50 000 fusillés »
- c. Le Parti des « 75 000 fusillés »

8. **Le rééquilibrage des mémoires intervient à partir :**

- a. Des années soixante
- b. Des années soixante-dix
- c. Des années quatre-vingt

9. **Quel président de la République reconnaît le rôle de la France dans le génocide juif ?**

- a. Valéry Giscard d'Estaing
- b. François Mitterrand
- c. Jacques Chirac

10. **Quel mémorial est érigé en 2005 ?**

- a. Le mémorial de la France combattante au Mont Valérien
- b. Le mémorial du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises
- c. Le mémorial de la Shoah dans le centre de Paris

La mémoire de la guerre d'Algérie

Lorsque l'Algérie proclame son indépendance en 1962, les traumatismes sont nombreux de part et d'autre de la Méditerranée, mais les mémoires peinent à s'exprimer dans leur diversité.

Jusqu'en 1999, la guerre d'Algérie n'est que la « guerre sans nom » ; la France refuse de la qualifier de « guerre », au motif que la France n'a pas pu être en guerre contre elle-même, puisque l'Algérie avait été découpée en trois départements. On parle de « pacification » ou l'on fait allusion aux « événements ». Beaucoup de Français sont traumatisés par le caractère de cette guerre ou par l'exil imposé aux pieds-noirs. Surtout, l'usage de la torture a conduit à des comparaisons entre les pratiques de l'armée française et celles des nazis quelques années auparavant.

Les années 1960 sont marquées par la figure du général de Gaulle qui engage la France dans une politique de puissance, pour substituer aux colonies perdues et au malaise de l'armée française la puissance fondée sur l'arme atomique et la sortie de l'OTAN. Il s'agit à la fois d'oublier une défaite mais aussi d'oublier les divisions des Français (amnisties des crimes commis en Algérie par les décrets de mars 1962 et la loi du 31 juillet 1968, ainsi que de la plupart des condamnés pour leur participation à l'OAS).

La mémoire de la guerre d'Algérie est d'abord portée par ses victimes : pieds-noirs, troupes supplétives algériennes (les harkis) ou soldats du contingent... Les pieds-noirs transmettent aux générations suivantes le traumatisme de l'exil. La mémoire touche difficilement le public à travers les témoignages ou le cinéma, mais elle est là aussi multiple, faisant craindre à Benjamin Stora la constitution d'une « mémoire communautarisée autour de la question algérienne ». Ainsi le cinéma se transforme avec l'apparition de réalisateurs d'origine algérienne.

En juin 1999, un vote parlementaire requalifie les « événements » d'Algérie en « guerre d'Algérie ». En 2002, une « journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord » est fixée au 5 décembre.

En Algérie, la mémoire du conflit est devenue rapidement uniforme. Dès 1962, les principaux acteurs de l'indépendance ont été écartés du pouvoir, mouvement qui a culminé avec le coup d'État de 1965 qui a porté Houari Boumediène au pouvoir en renversant Ahmed Ben Bella, chef historique du FLN. La mémoire du FLN a occulté celle des autres acteurs et a capté à son profit l'idée d'un peuple uni dans la lutte pour l'indépendance. Certaines associations ont développé l'idée d'une « criminalisation » de

la colonisation française qu'elles tentent de transformer en arsenal législatif. Mais de nouvelles recherches historiques relativisent l'unicité de la lutte contre les Français en prenant en considération les conflits et les exactions entre Algériens pendant la guerre d'Algérie.

Test

T
E
S
T

11. L'Algérie devient indépendante en :

- a. 1960
- b. 1962
- c. 1964

12. Quand le conflit en Algérie est-il qualifié officiellement de « guerre » ?

- a. Dès l'origine, en 1954
- b. Au moment de l'indépendance de l'Algérie, en 1962
- c. En 1999, avant il ne s'agit que de la « guerre sans nom »

13. La mémoire française de la guerre d'Algérie concerne :

- a. Essentiellement les vainqueurs de la guerre
- b. Les groupes victimes de ce conflit à plusieurs titres
- c. Uniquement les pieds-noirs, victimes de l'exil

14. En Algérie, la mémoire officielle est celle :

- a. Du FLN
- b. De tous les acteurs algériens de la guerre
- c. Des Français d'Algérie

15. En Algérie, certaines associations cherchent :

- a. À faire passer une loi pour « criminaliser » l'action de la France dans cette guerre
- b. À faire passer une loi pour réconcilier Français et Algériens
- c. À faire passer une loi pour reconnaître aux harkis le statut de victimes

Les documents incontournables

■ Discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995 pour la commémoration de la rafle du Vel'd'hiv' du 16 juillet 1942

En replaçant ce discours dans son contexte, on comprend qu'il s'agit d'une reconnaissance tardive de la responsabilité de l'État français dans le processus de déportation et donc d'extermination des juifs d'Europe par l'Allemagne nazie. Il faut donc expliquer ce caractère tardif, en revenant sur le résistancialisme puis sa remise en cause par la société française, à travers la recherche historique mais aussi le cinéma ou les médias. Il faut donc appréhender ce document comme l'aboutissement d'un processus qui a conduit les pouvoirs publics à admettre l'existence de mémoires multiples, spécifiques les unes aux autres. S'il convient de montrer que les présidents de la République successifs, de Charles de Gaulle à François Mitterrand s'étaient toujours refusé à franchir ce pas, au nom de l'unité nationale, il faut aussi montrer que la pression de la société était devenue telle, notamment sur François Mitterrand, que le discours des pouvoirs publics était en décalage avec ce que la recherche historique avaient depuis longtemps révélé.

Le discours de Jacques Chirac n'est pas exempt d'une certaine ambiguïté. Certes, il admet cette responsabilité si longtemps niée, mais il replace tout de même la France dans la tradition résistancialiste héritée du général de Gaulle, en redonnant à l'État français de Vichy son caractère de parenthèse. Ainsi, il permet à ses successeurs de tout à la fois célébrer la résistance française et de solder l'épisode vichyste.

Conseil

Il ne faut pas hésiter à remonter à la source des diverses mémoires françaises de la Seconde Guerre mondiale, d'en montrer les divergences et de terminer sur l'admission d'une mémoire multiple.

■ Discours de Jacques Chirac du 5 décembre 2002, lors de l'inauguration du Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie

Ce discours intervient trois ans après le vote parlementaire donnant enfin au conflit de décolonisation en Algérie son caractère de « guerre », alors que le maigre discours public ne parlait que de « pacification » ou d'« événements ». Le discours de Jacques Chirac est donc l'aboutissement d'un processus de révision par l'État du caractère de ce conflit. En un sens, ce discours met fin au décalage entre le discours des pouvoirs publics et celui des historiens, montrant une nouvelle fois qu'histoire et mémoire ne se superposent pas.

Cependant, ce discours illustre aussi la difficulté de rendre compte de la multiplicité des mémoires « victimaires » de la guerre d'Algérie. Le président de la République inaugure un mémorial qui ne concerne que les combattants de cette guerre, soldats français, de métier et du contingent, et supplétifs algériens, les harkis. Il ignore les victimes civiles, françaises comme algériennes, de ce conflit et témoigne ainsi de

l'absence d'apaisement au sein des différents acteurs de la guerre. Aussi la date retenue ne correspond-elle à aucun moment véritablement fort de la guerre, faute de consensus entre les différentes mémoires et leurs porteurs. Elle a cependant été déclarée « journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord », tandis que d'autres dates sont choisies par les différentes communautés porteuses de mémoire pour célébrer leur vision et leur ressenti de la guerre.

Conseil

Il faut placer ce document dans une perspective plus longue et montrer comment, de 1962 à 2002, se construisent des mémoires multiples de la guerre d'Algérie, parfois en conflit les unes avec les autres.